

|                   |    |
|-------------------|----|
| Afférents au C.M. | 29 |
| En exercice       | 29 |
| Participants      | 27 |

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Numéro Délibération | 17/2026    |
| Mise en ligne le    | 07/04/2026 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

### Objet de la délibération

#### Institutions et vie politique – Désignation d'un correspondant « Tempête » auprès d'ENEDIS

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

**Présents** M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROlier – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

**Représentée** Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

**Absente** Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Christelle MUSICCO présente l'affaire ;

Les différentes vagues d'intempéries subies sur le territoire national depuis plusieurs années ont prouvé l'efficacité d'un dispositif collaboratif entre les communes et Enedis.

La réussite du dispositif est liée à la mise en place par les communes de correspondants « Tempête » et par le système de communication par SMS déployé par Enedis.

Le correspondant « Tempête », représentant de la commune, est l'interface entre la commune et Enedis afin d'améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.

Il est fait appel à candidatures.

**En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et compte de la présentation d'une seule candidature pour le poste, est désigné avec prise d'effet immédiate et sans vote :**

- M. François BATOCHE en qualité de correspondant « Tempête » auprès d'ENEDIS.

  
Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.